

Le 14 septembre 2015

## Accompagnement en ressources humaines des établissements de santé et médico-sociaux

L'ARS de Haute-Normandie, avec les établissements de santé publics, privés, ESPIC<sup>1</sup>, les OPCA<sup>2</sup> et les partenaires sociaux s'est mobilisée régionalement ces dernières années, pour passer de l'observation à l'action coordonnée en matière de « gestion » des Ressources Humaines, notamment en ce qui concerne la lutte contre l'absentéisme.

Le volet Ressources Humaines des établissements de santé piloté par l'ARS de Haute-Normandie s'est structuré autour d'un COPIL RH où sont représentés tous les principaux partenaires. Le programme de travail co-construit engage des actions mobilisant les différents acteurs autour de plusieurs axes :

- la Gestion Prévisionnelle des Métiers et des Compétences Régionalisée (GPMCR) qui a pour objectif de mieux appréhender les évolutions démographiques et les compétences des personnels non médicaux de demain,
- la prévention des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) dans le cadre des Contrats Locaux d'Amélioration des Conditions de Travail (CLACT),
- la prévention des risques psychosociaux, dans le cadre des CLACT et de l'appel à projet national où le CHU de Rouen est l'un des établissements pilotes,
- la coordination avec les OPCA pour promouvoir les requalifications professionnelles,
- la valorisation des approches de qualité de vie au travail pour demain, promue par la Haute Autorité Sanitaire (HAS) et l'ANACT<sup>3</sup>.

Au sein du pôle Qualité Efficience Performance (QEP), la mission RH a toujours été portée avec le souci de définir ensemble les meilleurs moyens d'appuyer les établissements dans leurs projets d'amélioration des conditions de travail. Initialement construit avec les établissements de santé, l'accompagnement RH s'ouvre depuis deux ans aux établissements médico-sociaux.

Cet axe majeur sera dans les années à venir un des leviers des organisations efficaces, au service des usagers et des salariés des établissements.

Téléchargez la brochure en suivant ce lien

[http://www.ars.haute-normandie.sante.fr/fileadmin/HAUTENORMANDIE/rubriques/VOTRE\\_ARS/publication/bilan\\_rh/bilanRH-ARS-impression.pdf](http://www.ars.haute-normandie.sante.fr/fileadmin/HAUTENORMANDIE/rubriques/VOTRE_ARS/publication/bilan_rh/bilanRH-ARS-impression.pdf)

<sup>1</sup> **ESPIC** : établissement de santé privé d'intérêt collectif

<sup>2</sup> **OPCA** : organismes paritaires collecteurs agréés

<sup>3</sup> **ANACT** : agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail